



Communiqué

Un plan d'action pour renforcer la biodiversité en ville

Indispensable à la vie, la biodiversité est aujourd'hui fragilisée. Afin de la promouvoir au niveau lausannois, la Municipalité présente son Plan biodiversité. Cette stratégie mise sur le renforcement de l'infrastructure écologique, la promotion de la biodiversité dans l'ensemble du territoire communal, ainsi que sur l'implication de la commune et des privés.

La biodiversité est en crise, c'est une évidence scientifique. Aujourd'hui en Suisse, la qualité, la quantité et la mise en réseau de nombreux milieux sont insuffisantes pour sauvegarder à long terme la biodiversité, pour elle-même et pour les services qu'elle rend à l'être humain. Les villes réunissent à la fois des opportunités et des risques. Sans accompagnement, le développement urbain peut mener à la disparition d'espaces non construits, à l'imperméabilisation des sols, à la destruction et au morcellement des milieux naturels, à la pollution de l'air, de l'eau et à la pollution lumineuse.

C'est en réponse à cette réalité préoccupante que Lausanne agit et affirme par son Plan biodiversité sa volonté de promouvoir la biodiversité sur l'ensemble de son territoire. Annoncé dans le programme de législature 2021-2026, le Plan biodiversité de la Ville de Lausanne s'inscrit dans la continuité de la politique de nature en ville menée depuis plus de dix ans. « Le Plan biodiversité engage la Ville de Lausanne et présente une vision pour l'horizon 2031, accompagnée de mesures et projets qui seront finalisés durant l'actuelle législature » souligne Natacha Litzistorf, directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture. Les moyens prévus s'appuieront sur trois piliers, soit le renforcement de l'infrastructure écologique, la promotion de la biodiversité dans l'ensemble du territoire communal et l'implication de la Ville et des privés. Le Plan biodiversité de la Ville de Lausanne se décline selon neuf axes d'action thématiques et fixe notamment les cibles suivantes :

- plantation de 1'000 m² de haies et bosquets indigènes, création de 3'000 m² de prairies et milieux rudéraux, réalisation de biotopes humides ;
- réalisation d'un processus participatif sur les potentiels écologiques d'une lagune au Parc Louis-Bourget, en prolongement de la renaturation de la Chamberonne ;
- soutien à 10 nouvelles réalisations en faveur de la biodiversité initiées par la population et les autres acteurs de la société civile ;
- aménagement de 30 nouveaux lieux de nidification pour les chauves-souris, hirondelles ou martinets sur des bâtiments.

Pour chaque axe, des mesures opérationnelles spécifiques sont prévues et répertoriées dans le rapport-préavis « Plan biodiversité de la Ville de Lausanne », pour lequel la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit initial de CHF 1'000'000.– au Conseil communal.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur <http://www.lausanne.ch/plan-biodiversite>

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Natacha Litzistorf, conseillère municipale, Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, +41 79 647 99 85**

Lausanne, le 20 février 2024